

# Correction détaillée

## ASSR1

Epreuve principale

# Session 2011



Quand il n'y a pas de trottoir ni d'accotement, le code de la route demande aux piétons de marcher du côté gauche de la chaussée, face aux véhicules circulant en sens inverse, pour les voir arriver.

Etre habillé de couleurs claires et vives est recommandé pour être vu.

Dans cette situation,

- je marche du bon côté.....A
- je vois les voitures qui arrivent de face.....B
- je suis bien visible.....C



**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



Ce panneau rond bleu est un panneau d'obligation. Le pictogramme qui lui est associé ici est un piéton.

Le panneau signifie donc « chemin obligatoire pour piétons » (et pour eux seuls).

Dans cette situation,

- je continue sur la route.....A
- je dois emprunter le chemin à gauche.....**B**
- les cyclistes ont le droit d'emprunter ce chemin.....C

**UNE SEULE réponse est attendue.**



Contrairement aux cyclomotoristes, par exemple, pour qui le casque est obligatoire, les équipements de protection du roller (casque, genouillères, gants...) ne sont pas obligatoires, mais vivement recommandés.

Pour utiliser la rampe de rollers, les équipements de protection sont :

- vivement conseillés.....**A**
- obligatoires.....**B**

A rollers, sur les trottoirs, les équipements de protection sont vivement conseillés.....**C**

**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



Le Code de la route indique que les piétons ne doivent légalement s'engager qu'en présence du pictogramme piétons vert, même si aucun véhicule n'est visible.

Quel est le bon comportement ?

- Situation A.....A
- Situation B.....**B**
- Situation C.....C

**UNE SEULE réponse est attendue.**



**Passage pour piéton**



30% des accidents de piétons ont lieu sur un passage pour piétons.

Même sur un passage pour piétons, il faut s'assurer, avant de s'engager, que tous les conducteurs à l'approche ont bien perçu notre présence et vont nous laisser le passage.

Dans cette situation,

- je traverse immédiatement.....A
- je vérifie que toutes les voitures s'arrêtent.....**B**

Un piéton est toujours en sécurité sur un passage pour piétons.....C

**UNE SEULE réponse est attendue.**



Le code de la route indique que les cyclistes doivent rouler les uns derrière les autres, en file simple, dès que les conditions de visibilité sont insuffisantes (nuit, brouillard, pluie...).

Dans cette situation, à la campagne, de nuit, le port d'un gilet rétro réfléchissant est obligatoire.

Dans cette situation,

- nous devons rouler les uns derrière les autres.....**A**
- nous avons le droit de rouler à deux de front.....B
- nous ne sommes pas obligés de porter un gilet rétro réfléchissant .....C

**UNE SEULE réponse est attendue.**



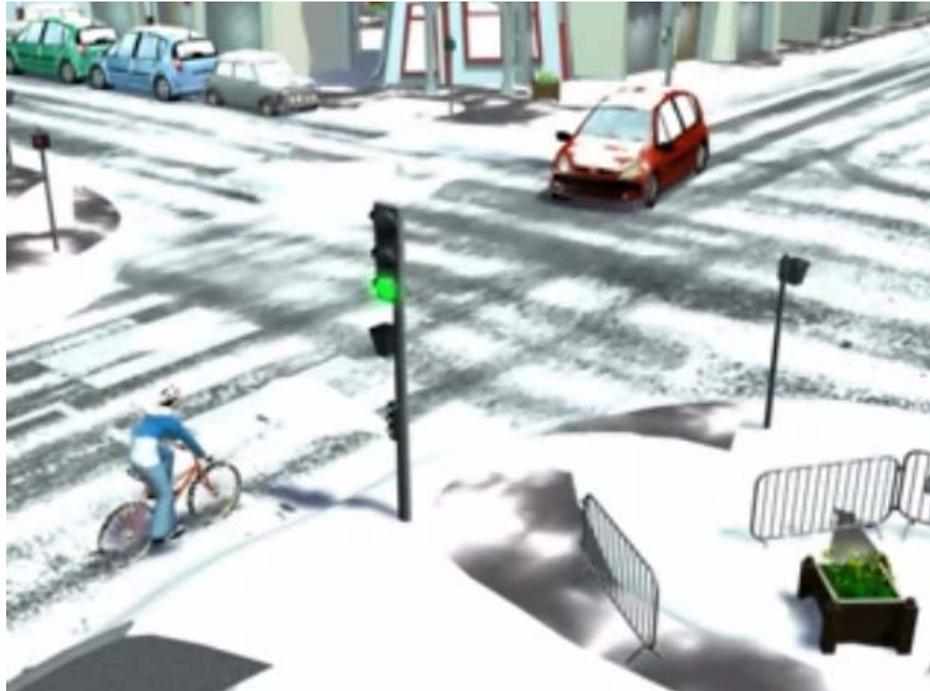
Quand la chaussée est mouillée, les distances de freinage sont augmentées.

Les cyclistes, comme tous les autres usagers, doivent rouler moins vite, surtout à l'approche d'intersections ou d'enfants jouant sur le trottoir.

Je ralentis car :

- la route est mouillée.....A
- une voiture peut venir de la droite.....B
- des enfants jouent sur le trottoir.....C

**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



Le sol est couvert de neige, la chaussée est donc glissante.

La voiture, qui tourne à gauche, doit me laisser passer, mais, par prudence, je ralentis et je ne passe que quand je suis certain que la voiture me laisse bien passer.

Dans cette situation,

- la voiture doit me laisser passer..... **A**
- je passe sans ralentir..... B
- je m'assure que la voiture me laisse passer..... **C**

**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



Ce sac à dos est très volumineux et les lanières pendent : il peut me faire tomber.

D'autre part, il cache le feu rouge et le catadioptre, et je ne suis plus visible pour les usagers venant de l'arrière.

Dans cette situation, mon sac :

- rend mon vélo moins visible.....A
- risque de me déséquilibrer.....B
- risque d'entraîner une chute.....C

**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



Je n'ai pas le droit de dépasser la voiture par la gauche, car il y a une ligne continue.

Je ne dois pas non plus la dépasser par la droite, cette voie étant réservée aux bus et à eux seuls. Je reste donc derrière.

Je vais tout droit :

- je dépasse la voiture par la gauche.....A
- je dépasse la voiture par le couloir du bus.....B
- je reste derrière la voiture.....C



On a jamais le droit d'utiliser un emplacement réservé aux personnes handicapées, même pour quelques minutes.

Cet emplacement est réservé aux personnes handicapées.....**A**

Sur cet emplacement, j'ai le droit de garer mon cyclomoteur :

- quelques minutes.....B
- pour la journée.....C



Ce panneau rond bleu est un panneau d'obligation. Le pictogramme qui lui est associé ici est un vélo et le panneau placé dessous montre un cyclomoteur.

Le panneau signifie donc « chemin obligatoire pour cyclistes et cyclomotoristes ».

Dans cette situation,

- je reste sur la route.....A
- je circule obligatoirement sur la piste cyclable.....**B**
- je n'ai pas le droit de circuler sur la piste cyclable.....C



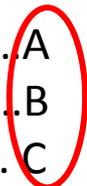
Les deux roues, en raison de leur petite taille, sont peu visibles pour les automobilistes : il est donc très important que les dispositifs de ce cyclomoteur servant à être vus fonctionnent bien et soient propres.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour un cyclomotoriste, un gilet rétro-réfléchissant est très utile pour se rendre encore plus visible.

Pour ma sécurité, mon cyclomoteur doit posséder :

- un dispositif d'éclairage propre et en bon état.....A
- des dispositifs rétro réfléchissants propres et en bon état.....B

Pour ma sécurité, je porte un gilet rétro-réfléchissant.....C





Posséder le BSR et être assuré sont obligatoires pour conduire un cyclomoteur.

De même, le cyclomoteur ne doit pas avoir été modifié (par exemple pour aller plus vite ou faire plus de bruit).

Je risque une amende si :

- je ne possède pas le BSR.....A
- je n'ai pas mis le certificat d'assurance sur mon cyclomoteur.....B
- j'ai modifié le pot d'échappement.....C

**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



C'est sur les trottoirs que les rollers, qui sont considérés comme des piétons, doivent circuler.

Mais si un cyclomotoriste ou un automobiliste les voit sur la chaussée, ils doivent bien entendu les laisser passer.

Pour ma sécurité et celle des autres :

- je m'arrête pour laisser passer tous les rollers.....**A**
- je passe sans ralentir entre deux rollers.....B
- je ralentis et passe entre deux rollers.....C



Il faut absolument laisser le passage aux véhicules de secours, lorsqu'ils sont en intervention.

Dans cette situation,

- ce camion de pompiers va porter secours.....A
- je le laisse passer.....B
- le feu est vert, je passe.....C

**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



A l'approche d'une intersection avec un « céder le passage », il faut ralentir et ne s'engager qu'après avoir laissé passer les usagers venant de gauche comme de droite.

Le premier panneau indique de ralentir.....**A**

A l'intersection, je dois :

- laisser passer les véhicules venant de droite uniquement.....B

- laisser passer les véhicules venant de droite et de gauche.....**C**

**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



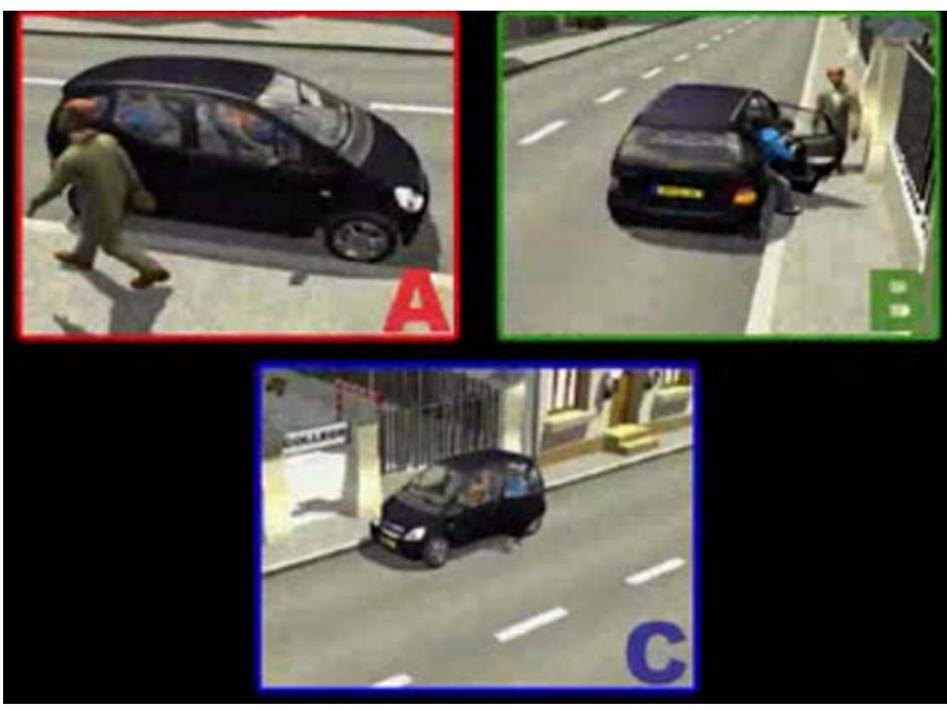
Quand un car est équipé de ceintures, il est obligatoire de les utiliser.

En cas d'accident, le risque de blessures ou d'éjection est diminué.

Dans cette situation,

- je dois m'attacher.....**A**
- je m'allonge en travers de la banquette.....B
- j'invite ma voisine à s'attacher.....**C**

**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



Il faut descendre de voiture du côté du trottoir : descendre du côté de la circulation est très dangereux.

Toutefois, il faut faire attention aux piétons avant d'ouvrir sa portière.

Pour descendre de voiture, quel est le meilleur comportement ?

- Comportement A..... **A**
- Comportement B..... B
- Comportement C..... C

**UNE SEULE réponse est attendue.**

Prendre certains médicaments entraîne réellement des risques pour la conduite : des pictogrammes sur les boîtes sont là pour l'indiquer.



Prendre ce médicament peut :

- augmenter mon temps de réaction.....A
- modifier mon attention.....B
- modifier ma conduite.....C

**PLUSIEURS réponses sont attendues.**



Plus d'informations sur le portail national d'Education à la Sécurité Routière (ESR), rubrique « attestations » :

<http://www.education-securite-routiere.fr/attestations>